

EDITO

Education nationale

Les maires de France ne sont pas des supplétifs



Les courriers adressés par les recteurs aux maires et aux présidents des associations départementales de maires, leur annonçant qu'ils auraient à prendre en charge les enfants une demi-journée en octobre (et trois autres plus tard), pendant le temps scolaire afin de permettre aux enseignants de participer, généralement sur place, à des réunions de concertation sur le socle commun ont suscité la plus vive indignation chez les maires.

Cette démarche est d'autant plus inacceptable que les maires ont accompagné la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ils ont, en dépit des difficultés, notamment financières, assuré au mieux l'accueil des enfants sur des temps périscolaires et adapté le temps de travail de leurs agents pour assurer le fonctionnement de l'école le mercredi ou le samedi matin.

Les maires ont assumé leur responsabilité sur ce temps périscolaire qui relève de leur libre compétence ainsi que leur obligation au regard de la mise à disposition de locaux pour le service de l'Education nationale. Toutefois, les maires refusent de devoir se substituer à l'Etat pour l'exercice de ses propres responsabilités. Comme l'a précisé la circulaire du 4 février 2013, le temps de service des enseignants comporte, en sus des 24 heures hebdomadaires à assurer devant la classe, 108 heures dédiées à diverses actions dont la concertation. L'AMF a estimé que la consultation interne engagée par l'Education nationale devrait se dérouler sur ce volume horaire et que l'Education nationale doit assurer la prise en charge des enfants sur la durée totale de leur temps scolaire.

C'est ce que j'ai demandé solennellement à deux reprises à la ministre de l'Education nationale, au nom des maires de France qui ne sont pas des supplétifs de l'Education nationale.

JACQUES PÉLISSARD



Projet de loi de finances pour 2015

Le gouvernement a confirmé le 30 septembre dernier que, dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2015, la contribution exceptionnelle des collectivités au déficit de l'Etat serait de 11 milliards d'euros (Md€) sur 2015-2017, dont 3,67 Md€ dès 2015.

Le Bureau de l'AMF du 25 septembre a examiné les dispositions annoncées et a alerté solennellement le gouvernement : le maintien d'un tel prélèvement impactera considérablement le niveau de service rendu aux habitants et les investissements publics locaux, avec des risques majeurs à la fois pour la cohésion sociale, l'emploi et la croissance économique.

10 000 motions de soutien

Forte déjà du soutien de plus de 10 000 motions de communes et intercommunalités, l'AMF continuera donc à œuvrer en vue de la diminution du volume et la modification du rythme de la contribution et à demander, comme elle le fait depuis plusieurs mois, des mesures permettant de préserver la capacité d'investissement des collectivités. La seule réponse positive obtenue concerne le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), que le Gouvernement a renoncé à intégrer dans l'enveloppe normée des dotations. L'AMF réclame la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement et que le versement du FCTVA, l'année même de la dépense, soit généralisé à tous les bénéfi-

ciaires et que le taux de remboursement soit réévalué.

Concernant la répartition des 3,67 Md€ entre les collectivités et le mode de calcul des contributions individuelles, il est proposé d'appliquer en 2015 les mêmes règles qu'en 2014.

Préserver les ressources financières

S'agissant des recettes fiscales, le PLF 2015 contient des mesures visant à supprimer ou modifier certaines taxes locales. Devant les efforts drastiques qui s'annoncent, l'AMF juge ces mesures inacceptables et demande la préservation des ressources afin de ne pas affaiblir davantage le financement local.

C'est au contraire sur les contraintes pesant sur les dépenses locales qu'il faut absolument avancer. Le gouvernement a annoncé qu'il ouvrirait un nouveau chantier sur les normes.

L'AMF attend qu'il aboutisse au « choc de simplification » annoncé pour l'action locale et qu'il apporte enfin une réponse efficace à l'effet inflationniste des normes sur les dépenses.

L'AMF espère maintenant la réunion rapide de l'« Instance nationale de dialogue des territoires », dont le Gouvernement vient d'annoncer la création ; c'est au sein de cette instance que devrait être abordé l'ensemble de ces sujets majeurs.

Élections : mission d'évaluation

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le ministère de l'Intérieur conduit une évaluation partenariale de l'organisation des élections politiques, à laquelle l'AMF a été associée. Après des observations techniques faites en mai, le Bureau a pris position le 25 septembre sur les scénarios envisagés. Concernant les listes électorales, le constat est que les modalités d'inscription et de radiation sont peu efficaces et que seuls 20 à 60 % de ceux qui devraient être radiés le sont vraiment.

Les commissions électorales sont devenues symboliques, inadaptées et peu efficaces, particulièrement les commissions de révision, jugées « peu sérieuses et peu impartiales ». Plusieurs propositions étaient faites à l'AMF : un fichier électoral centralisé, fait à partir de celui de l'INSEE, et une gestion par la commune chef-lieu de l'intercommunalité, une carte électorale envoyée sur demande, la suppression de l'envoi de la propagande à domi-

cile, remplacée par la mise en ligne des professions de foi et leur mise à disposition, pour 25 % des électeurs, en mairie, la suppression des commissions de propagande et de révision et la rationalisation des contrôles, l'allongement à deux semaines du délai entre les deux tours des municipales et la réorganisation du transport des PV et listes d'émargement en les confiant aux services communaux !

Le Bureau de l'AMF a émis un avis favorable aux évolutions envisagées sur le fichier, centralisé à partir de celui de l'INSEE avec la mise en place d'un web-service dédié aux correspondants dans les communes, et la suppression des commissions de révision et de propagande.

Il s'oppose par contre fermement au dessaisissement des communes pour la gestion des listes électorales, au délai de deux semaines entre les deux tours des municipales, au transfert physique par les services des com-



munes des résultats au chef-lieu de canton et en sous-préfecture et préfecture et à la dématérialisation de la propagande électorale.

Il demande, enfin, la mise en place de moyens plus innovants pour la transmission des résultats électoraux.

«La Force de la proximité»

Le 97^e congrès des maires et des présidents de communautés de France aura lieu du 24 novembre avec la journée Outre-mer (au siège de l'AMF) jusqu'au 27 novembre (Parc des expositions à Paris).

Renouvellement des instances

Les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le Président, les membres du Bureau et du Comité directeur de l'AMF. Le vote aura lieu le 26 novembre 2014, Pavillon 4 à Paris-Expo. A partir du site Internet de l'AMF et au plus tard le 7 novembre, il est également possible de donner pouvoir ou de s'inscrire pour voter, muni du « code élection » figurant sur le bulletin d'inscription 2014.

Service Congrès : 01 44 18 14 33
Informations, programme et dossier électoral sur www.amf.asso.fr / rubrique Renouvellement des instances

L'AMF défend une intercommunalité de projet

La Rencontre AMF du 2 octobre dernier a permis aux nombreux élus participants de rappeler leur attachement aux principes de coopération, de subsidiarité, de gestion mutualisée et de complémentarité entre communes et intercommunalités. Ils ont demandé :

- l'adaptation souple de la composition des conseils communautaires pour tenir compte des territoires, dans le respect des principes constitutionnels. L'AMF soutient la proposition de loi d'Alain Richard qui rétablit la possibilité de conclure des accords locaux sur le nombre et la répartition des sièges ;
- la prise en compte des bassins de vie et de la densité de population pour déterminer les périmètres des communautés, à l'opposé d'un seuil standard et normatif de 20 000 habitants. La relance des SDCI en 2015 doit permettre de finaliser les périmètres intercommunaux dans les seuls territoires où les projets sont inachevés ou ont été reportés

sur la base d'une véritable concertation en vue d'un consensus ;

- une pause législative concernant le transfert obligatoire de compétences aux EPCI pour ne pas paralyser l'action locale alors même que l'organisation des territoires n'est pas encore arrêtée, et le maintien de la notion d'intérêt communautaire attachée aux compétences ;
- des modalités souples de mutualisation ascendante ou descendante des services qui sont le résultat d'une démarche pragmatique, dont la mise en œuvre doit tenir compte de l'évolution des périmètres intercommunaux. Des assouplissements sont nécessaires pour l'élaboration des schémas de mutualisation ; L'AMF défend une intercommunalité de projet s'appuyant sur des communes fortes pour maintenir et améliorer les services de proximité : la création de communes nouvelles en est une belle illustration.

Vidéo des débats sur www.amf.asso.fr

Commission Education

Réunie le 1^{er} octobre, la commission Education de l'AMF s'est prononcée en faveur de l'opposition à l'organisation de la concertation des enseignants pendant le temps scolaire. Concernant les nouveaux rythmes scolaires, les élus ont rappelé les difficultés d'organisation, de recrutement, et de financement, le coût median ressortant dans la nouvelle enquête AMF-CNAF à 180, voire 200 €. En réponse, les représentants de Jeunesse et sports ont confirmé la publication en octobre de mesures d'assouplissement des accueils de loisirs périscolaires déclarés, la CNAF proposant un décompte des enfants présents plus adapté pour le calcul de ses aides. Traitant ensuite du numérique avec le groupe de travail TIC, la commission a demandé à l'Education nationale une feuille de route claire établie en concertation avec les élus pour l'équipement des classes et un meilleur ajustement des aides à la Mission très haut débit.

Plan de relance pour le logement

Les mesures du plan de relance ciblent surtout les particuliers et investisseurs, au travers principalement de dispositifs fiscaux. Quelques mesures concernent les collectivités locales.

Ainsi, le Premier ministre a indiqué qu'une mesure de soutien aux maires bâtisseurs serait prévue dans la prochaine loi de Finances. S'agissant des obligations en matière de logements locatifs sociaux, les préfets pourront délivrer, dès 2015, les permis de construire à la place des maires défaillants et le dispositif des pénalités renforcées s'appliquera.

Des mesures simplificatrices sont aussi prévues : obligations réduites en matière de parking dans les zones tendues bien desservies par les transports, bonus de constructibilité jusqu'à 50 % pour des programmes de logements en zones à dominante commerciale.

« Le direct de l'AMF »

En partenariat avec IDÉAL Connaissances, cette web-émission mensuelle a pour ambition de donner des clés de compréhension aux élus locaux, à leurs agents et aux partenaires des collectivités locales sur l'actualité des collectivités locales. La première émission, le 21 octobre de 11h30 à 12h30 avec comme invité le président et le 1^{er} vice-président délégué, permettra notamment d'aborder la question des ressources financières et la réforme territoriale. Diffusée sur les sites de l'AMF et d'IDÉAL Connaissances, les internautes pourront poser des questions en direct.

Voir www.amf.asso.fr

Transition énergétique : audition de l'AMF



Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, Martial Saddier a rappelé l'attachement de l'AMF au principe de subsidiarité et au maintien de la péréquation tarifaire nationale. Parmi les points positifs du projet de loi, il a noté la recon-

naissance du rôle important du bloc communal dans la transition énergétique avec la possibilité offerte aux EPCI ayant réalisé un plan climat air-énergie territorial d'animer et coordonner des actions dans le domaine de l'énergie ; des perspectives pour le bloc communal en matière d'hydroélectricité (les textes d'application appelant cependant à la vigilance) ; la suppression de l'obligation pour les villes de faire un plan climat (mais sa généralisation à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants d'ici 2019).

Il a en revanche insisté sur d'autres mesures jugées inacceptables par l'AMF du fait de leur complexité ou leur caractère inflationniste : objectifs de tri et de recyclage trop ambitieux ; de nouvelles évaluations à conduire lors de l'élaboration des PLU... L'AMF a déposé plusieurs amendements en commission puis en séance.

ALUR : l'AMF entendue sur le bâti diffus

Le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture, en attente de promulgation, a fait évoluer les dispositions de la loi ALUR concernant le bâti diffus en zone agricole et naturelle, grâce notamment à l'intervention de l'AMF auprès du gouvernement et du rapporteur du texte au Sénat.

En effet, alors qu'aucune évolution de ces bâtiments n'était désormais possible hors des secteurs de taille et de capacités limitées (STECAL), un amendement permet que tout bâtiment en zone agricole puisse faire l'objet d'un changement de destination après avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ex CDCEA) et de celle des sites en zone naturelle.

En outre, les bâtiments à usage d'habitation pourront faire l'objet d'extensions, selon les conditions précisées par le règlement.

ÉVÉNEMENT

RUBANS DU PATRIMOINE



La 20^e édition du concours "Les rubans du Patrimoine" s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux le 14 octobre à la Fédération française du bâtiment. Les maires de Saint-Félix-de-Foncaude (33), Tarare (69), Troyes (10), Viam (19) et Le Havre (76) se sont vu remettre leur prix par les présidents des quatre partenaires organisa-

teurs, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Caisse d'Epargne et la Fédération française du bâtiment. Cette cérémonie a également été l'occasion de lancer l'édition 2015 de ce concours qui a pour but de récompenser des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les opérations récompensées valorisent le dynamisme des communes et les savoir-faire des entreprises du Bâtiment et de leurs compagnons. Les dossiers de candidature téléchargeables sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2015.

TRANSPORTS SCOLAIRES

CAMPAGNE ANATEEP



Pour sa 28^e Campagne nationale d'éducation à la sécurité, l'ANATEEP a retenu le thème suivant : « Au point d'arrêt, trop de blessés, trop de tués... stop ! ».

L'année 2013 a été marquée par le décès de huit jeunes des suites d'un accident au point d'arrêt (dix pour l'année scolaire 2012/2013). La prévention auprès des jeunes est une mission indispensable qui permet leur responsabilisation dans le but d'éviter au maximum la prise de risque. Le facteur comportemental est crucial.

CONTACT www.anateep.fr

PPP

RENCONTRES

Les 8^{es} Rencontres internationales des partenariats public-privés se tiendront du 29 au 30 octobre 2014 au Palais des congrès à Paris avec l'ensemble des acteurs de l'investissement public. Les acteurs publics étrangers

profiteront une nouvelle fois de ce rendez-vous annuel pour accéder à l'expertise des PPP français. Ces deux journées comporteront des conférences débats, des retours d'expérience et de formations. Les débats aborderont notamment la question des outils pour relancer l'investissement public et le contexte de raréfaction des ressources.

Informations et inscription sur www.lrippp.com

CULTURE

DIS-MOI DIX MOTS



Présentée sous le titre « Dis-moi dix mots... que tu accueilles », la prochaine édition de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, du 14 au 22 mars 2015, illustrera la

capacité du français à intégrer des mots issus d'autres langues. Les dix mots choisis avec nos partenaires francophones sont : « amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit, kermesse, kitsch, sérendipité, wiki, zénitude ». Les collectivités territoriales qui s'investiront dans cette opéra-

tion pourront bénéficier du label « Ville ou village Partenaire » attribué en fonction de plusieurs critères : implication forte d'acteurs éducatifs, sociaux et culturels, mise en place d'un programme riche en manifestations et largement diffusé à travers différents supports de communication (site internet, médias locaux, affiches...).

CONTACT elise.dumonteil@culture.gouv.fr

URBANISME

SOLAR DECATHLON EUROPE 2014



La France s'est vu confier l'organisation de cet événement par le gouvernement des Etats-Unis. Créé en 2002 à Washington, le Solar Decathlon est une compétition universitaire internationale unique en son genre, qui permet à des universités et grandes écoles de concevoir et de construire un habitat solaire autonome en énergie. Porté par l'Etat français, le Solar Decathlon Europe s'est tenu du 16 juin au 19 juillet 2014, au sein du prestigieux Domaine national de Versailles. Cette manifestation fut l'occasion de sensibiliser et informer les élus locaux sur l'habitat écologique individuel et collectif de demain. En 17 jours, plus de 81 791 visiteurs auront vu les vingt prototypes en compétition et les projets solaires en démonstration.

La France s'est vu confier l'organisation de cet événement par le gouvernement des Etats-Unis. Créé en 2002 à Washington, le Solar Decathlon est une compétition universitaire internationale unique en son genre, qui permet à des universités et grandes écoles de concevoir et de construire un habitat solaire autonome en énergie. Porté par l'Etat français, le Solar Decathlon Europe s'est tenu du 16 juin au 19 juillet 2014, au sein du prestigieux Domaine national de Versailles. Cette manifestation fut l'occasion de sensibiliser et informer les élus locaux sur l'habitat écologique individuel et collectif de demain. En 17 jours, plus de 81 791 visiteurs auront vu les vingt prototypes en compétition et les projets solaires en démonstration.

CONTACT www.solardecathlon2014.fr

ÉVÉNEMENT

EXPOSITION UNIVERSELLE 2025

Le club Expofrance 2025, créé pour soutenir la candidature de la France à l'exposition universelle 2025, appelle à une grande mobilisation populaire : ce projet ne peut en effet exister que si les collectivités imaginent dès à présent comment elles pourront y contribuer, à leur niveau, depuis leur territoire, en valorisant leur culture et leur savoir-faire. L'exposition universelle donnerait corps et vie au Grand Paris, dont l'achèvement est programmé pour 2025-2030, mais aussi aux autres villes françaises, appelées à apporter leur savoir-faire.

CONTACT www.expofrance2025.com

Instruction des autorisations de construire

La loi ALUR entérine une diminution drastique de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations de construire au profit des communes détentrices du droit des sols. Ce désengagement de l'Etat s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de l'intercommunalité et induit une accélération des démarches de mutualisation des services.

A compter du 1^{er} juillet 2015, cette mise à disposition gratuite ne sera légalement possible que pour les communautés de moins de 10 000 habitants et leurs communes membres (auparavant, toutes les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient en bénéficier, de même que les communautés de moins de 20 000 habitants). Même si le retrait de l'Etat est déjà engagé dans la plupart des territoires, de nombreux élus se faisaient déjà l'écho des difficultés qu'ils rencontraient avec leur DDT ; leur inquiétude de créer rapidement un service d'instruction dans le contexte financier actuel a bien été perçue.

L'AMF et l'AdCF, soucieuses de faciliter la mise en place de cette prise de relais et de proposer un accompagnement aux collectivités, ont réalisé au cours de l'année 2014 une étude intitulée « Instruction des autorisations d'urbanisme, les enjeux d'une nouvelle orga-

nisation locale ». Une enquête a été au préalable lancée en mai dernier à destination de toutes les communautés de France, dont l'objectif était de dresser un état de la situation sur :

- les services mutualisés qui existent aujourd'hui ;
 - les perspectives d'organisation locale de l'instruction dans le contexte de la loi ALUR (après le 1^{er} juillet 2015).
- 420 communautés ont répondu. Il résulte de cette enquête que plus de 25 % des communautés ne semblent pas encore mesurer l'urgence d'une organisation, ignorant parfois les dispositions de la loi ALUR. Cette étude présente donc un panorama des différentes formes d'organisation de ce service dans leur dimension juridique, organisationnelle et financière. Pour chaque mode d'organisation envisageable, l'étude propose le cadre juridique correspondant.

Sans oublier certes que cette réforme conduit à des dépenses nouvelles pour les collectivités concernées, l'enquête souligne qu'une instruction organisée localement favorise une proximité entre les services instructeurs et les pétitionnaires, « humanisant » l'instruction tout en gagnant en qualité d'expertise, en raison des moyens renforcés par la mutualisation des services.

Etude téléchargeable sur amf.asso.fr/Réf. CW12733

ECLAIRAGE PUBLIC ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

Le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a publié sur son site une enquête auprès des communes et des EPCI pour dresser un état des lieux de l'éclairage public. L'AMF a tenu à relayer cette initiative auprès de ses adhérents.

En effet, les pouvoirs publics jugent nécessaire de disposer de données fiables sur le parc d'éclairage extérieur des collectivités territoriales afin d'établir un référentiel qui servira d'outil pour évaluer l'efficacité des politiques énergétiques locales au regard de leurs impacts sur l'environnement (sobriété et nuisance), sur les normes applicables, et sur les finances des collectivités. Il s'agit aussi d'évaluer la qualité du service offert aux usagers, la sécurité, l'organisation du service.

Les collectivités sont invitées à répondre en ligne au plus tard le 30 octobre à cette enquête menée en collaboration avec le CEREMA.

<http://enqueteur.cete-nord-picardie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=19292&lang=fr>

TAXES LOCALES L'AMF OPPOSÉE À LEUR SUPPRESSION

Le PLF 2015 prévoit la suppression de trois taxes (gestion des eaux pluviales urbaines ; appareils automatiques ; trottoirs et pavage), et l'élargissement des exonérations du versement transport. En outre, selon le secrétaire d'Etat au Budget, une injonction européenne imposerait la suppression de l'impôt sur les spectacles, jeux et divertissements. Or la directive recommande seulement de soumettre à la TVA les contribuables exonérés de l'impôt sur les spectacles.

Tous ces dispositifs génèrent une perte de recettes de près de 540 M€ qui s'ajoutent aux 2 milliards de baisse de dotations prévus pour 2015.

Dès septembre dernier, l'AMF a alerté le Premier ministre et le CFL. Elle prendra toute sa place dans le débat parlementaire sur le PLF, et continuera d'interpeller le gouvernement, appelant ce dernier à la prudence quant à la soutenabilité des prélèvements en particulier pour les communes cumulant contribution et perte de recettes.

Sapeurs pompiers volontaires

L'AMF s'est engagée, en 2013, aux côtés des départements et du ministère de l'Intérieur, à consolider le modèle français de sécurité civile qui repose en grande partie sur le volontariat, en signant un plan d'action de 25 mesures.

Parmi celles-ci, l'encouragement du recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par les collectivités territoriales et l'accès privilégié aux logements sociaux situés à proximité de leur centre de secours méritent d'être rappelés.

Elections dans la FPT

Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles dont l'entière responsabilité incombe aux employeurs territoriaux. Les maires et présidents ont en charge leur organisation, leur déroulement jusqu'à la fermeture des bureaux de vote à 17h, le dépouillement des bulletins à l'issue de cette fermeture et la transmission des résultats, dressés dans un procès-verbal et déposés à la préfecture du département avant 12 heures le 5 décembre 2014.

Pour en savoir plus, voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW12741

Elections à la CNRACL

Les élections des membres du conseil d'administration de la CNRACL se dérouleront du 20 novembre au 4 décembre 2014. Les modalités d'organisation de ces élections, contestées par les élus au Conseil national d'évaluation des normes, incombent en partie aux employeurs publics : ils devront, entre autres, mettre à disposition de leurs agents fonctionnaires, pour le vote électronique, un point d'accès à internet sur leur lieu de travail, pendant leurs heures de service.

Pour en savoir plus, voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW12740.

Universités des maires

Les services de l'AMF restent mobilisés pour les Universités des maires et présidents de communautés qui se terminent en décembre 2014.

Ce dispositif a pour objectif de sensibiliser les nouveaux élus aux thématiques majeures de l'exercice du mandat.

Ainsi, de septembre à décembre 2014, 46 ateliers auront été animés par 16 experts de l'AMF dans 20 départements (Alpes-de-Haute-Provence – Hautes-Alpes – Aveyron – Corrèze – Creuse – Gard – Isère – Haute-Loire – Loire-Atlantique – Lot-et-Garonne – Meuse – Nièvre – Pyrénées-Orientales – Bas-Rhin – Haute-Saône – Somme – Var – Vienne – Haute-Vienne – La Réunion) sur les thèmes suivants : statut de l' élu, pouvoirs de

police, marchés publics, intercommunalité ; école et petite enfance, urbanisme, voirie communale, logement, législation funéraire, gestion des déchets ménagers, gestion de l'eau et énergie, énergies renouvelables, tourisme, Europe.

Prochaines réunions :

- 3 novembre à Sisteron (04) sur la responsabilité des élus (Nathalie Fourneau) et à Gap (05) sur les pouvoirs de police (Annick Pillevesse)

- 3 novembre et 4 novembre à Millau (12) et Rodez (12) sur la gestion des déchets (Sylviane Oberlé) et sur la gestion de l'eau (Pauline Delaere)

- 6 novembre à Vesoul (70) sur les marchés publics (Ann-Charlotte Bérard-Walsh)

Plus d'informations sur www.um2014.fr

Données financières

L'AMF milite de longue date pour la transparence et l'accès des collectivités locales aux données financières, communication essentielle à une construction budgétaire économe en deniers publics. Face aux variations erratiques du produit de la CVAE, l'AMF a demandé à l'Etat plus de transparence et de suivi en matière de communication sur l'évolution de l'impôt, mais aussi sur l'évolution et le suivi de toutes les autres recettes locales. Une convention de partenariat entre l'AMF et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) est actuellement en cours de finalisation. Fruit de plusieurs échanges et réunions, elle devrait permettre effectivement aux collectivités locales d'accéder à leurs données financières et fiscales et d'en assurer le suivi.

Inondations dans l'Hérault

Suite aux récentes intempéries qui se sont abattues sur le département, plusieurs communes ont été durement touchées. L'Association des maires a décidé de mettre en place un soutien financier pour ces communes et se propose de recueillir les dons.

Contact : Association des maires de l'Hérault
Maison des élus – Mas d'Alco - 1977, avenue des Moulins - 34080 Montpellier. Tél. 04 67 03 34 23
assomairesherault@yahoo.fr

Références bancaires : • code banque : 13506

• code guichet : 10000 • numéro de compte : 20082827000 • clé RIB : 66

• domiciliation : Crédit Agricole Montpellier
Préfecture • code BIC : AGRIFRPP 835

• code IBAN : FR76 1350 6100 0020 0828 2700 066

AGENDA DE L'AMF

4 NOVEMBRE

Commission Finances

5 NOVEMBRE

Conférence de presse Congrès

24 AU 27 NOVEMBRE

97^e congrès des maires et présidents de communautés de France

27 NOVEMBRE

Bureau de l'AMF

11 DÉCEMBRE

Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

17 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Ardèche

18 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Sarthe*

Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Oise

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Morbihan

23 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Drôme

8 NOVEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Marne

Assemblée générale de l'association départementale de maires des Vosges

Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Ain

16 NOVEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale de maires de Haute-Savoie

DÉSIGNATIONS

Conseil national du sport : Jean-Claude Boulard, maire du Mans - 72 ; David Lazarus, maire de Chambly - 60 ; Jacques Thouroude, adjoint du maire de Castres - 81 ; Sarah Balluet, adjointe au maire de Rouen - 76 ; Annie Lobbedez, adjointe au maire d'Arras - 62 ; Christian Bouleau, maire de Gien - 45 (titulaires) ; Jean-François Martins, adjoint au maire de Paris - 75 ; Jean-Michel Revol, maire de Saint-Marcellin - 38 ; Pierre Grégoire, adjoint au maire d'Ezanville - 95 ; Jacques Krabal, maire de Château-Thierry - 02 ; Marie-Christine Serieys, adjointe au maire d'Epinal - 88 ; Fabrice Marchiol, maire de La Mure - 38 (suppléants)

* En présence de Jacques Pélissard

L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 317 DE OCTOBRE 2014

Dossier Absentéisme: derrière le symptôme, des causes à traiter
Intercos Les élus sont-ils prêts à rouvrir le débat de la carte intercommunale ?
Initiative Un pacte financier et fiscal
Juridique Chiens et chats errants

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 317. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseyron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1 ; © olly/Fotolia, p.1 ; © René Aucouturier/Fotolia, p.2 ; © visidia/Fotolia, p.3 ; © O.Y. LAGADEC, p.4